

# Procès-verbal

## De la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

**Etaient présents :** Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ ; Yoann GRASON, Emmanuel FRANCIERE, Fabrice MOUTON ; François BARNIERS, Maïlys BORDENET, Élodie JABMEAU AUCLAIR, Nathalie PRIN

**Etaient excusés :**

**Absents :** Monique MONTAGNÉ ayant donné procuration à Sylvie LAINEZ ; Patricia MORIN ayant donné procuration à Maïlys BORDENET.

**Secrétaire de séance :** Élodie JABMEAU AUCLAIR

### **Ordre du jour :**

- Approbation PV du 06 juin 2025 ;
- Avis projet éolien Thizay / Brives ;
- Aménagement aire jeu du stade ;
- Tarifs communaux 2026 ;
- Recensement 2026 ;
- FAR 2026 ;
- Délibération modification administrative poste 23h ;
- DM amortissement fonds de concours ;
- Devis proposition de plan cartographique de la commune ;
- Devis rénovation poste de relevage rue Basse ;
- Délibération attribution de compensation 2025
- Choix date feu d'artifice 2025 ;
- Courrier école
- Divers.

### **Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00**

- *Procès-verbal réunion du 05 juin 2025*

Le Maire donne lecture du Procès-verbal 05 juin 2025. Le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

- *Avis délibéré sur les projets éolien sur les communes de THIZAY (Les Grands Aiguillons 1) et de BRIVES (Les Grands Aiguillons 2) (délibération n°2025-39 - 7 contres et 5 abstentions)*

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête public est ouverte depuis le lundi 15 septembre jusqu'au vendredi 17 octobre 2025 relative aux demandes d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de THIZAY (Les Grands Aiguillons 1) et de BRIVES (Les Grands Aiguillons 2).

Ainsi la préfecture demande au Conseil Municipal de formuler un avis concernant cette demande d'autorisation avant le 03 novembre 2025.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- donne un avis défavorable concernant l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de THIZAY et de BRIVES.

- *Aménagement aire de jeu au stade*

Suite à la demande de parents d'enfants en bas âges, Le Maire présente un devis de la société PROLUDIC concernant des jeux pour les tout-petits. Le CM accepte le devis.

- *Tarifs communaux 2026*

**TARIFS 2026 – salle des fêtes (délibération 2025\_40 accepté à l'unanimité)**

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2026 pour la location de la salle polyvalente.  
Le versement d'arrhes à la réservation est égal à la moitié du montant de la location. Les arrhes resteront acquis à la commune en cas de résiliation de la location pour quelque raison que ce soit.

|                      | HABITANT<br>LA COMMUNE | HORS<br>COMMUNE |
|----------------------|------------------------|-----------------|
| <u>1/2 SALLE</u>     |                        |                 |
| Le samedi            | 100.00 €               | 140.00 €        |
| Les autres jours     | 60.00 €                | 80.00 €         |
| <u>SALLE ENTIERE</u> |                        |                 |
| Le samedi            | 180.00 €               | 250.00 €        |
| Les autres jours     | 120.00 €               | 150.00 €        |
| Week-end             | 250.00€                | 350.00€         |
| <u>CUISINE</u>       | 40.00 €                | 40.00 €         |

**TARIFS 2026 - BOIS DE CHAUFFAGE (délibération 2025\_41 accepté à l'unanimité)**

Après délibération,  
Le Conseil Municipal,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2026 pour la vente de bois de chauffage:  
le stère de bois: 8€ HT

**TARIFS 2026 – CIMETIERE (délibération 2025-41 accepté à l'unanimité)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs 2026 doivent être fixés pour les différentes concessions au cimetière d'Ambrault:

Après délibération,  
Le Conseil Municipal,

- fixe à 0.50€ par jour l'occupation du caveau provisoire;
- fixe à 292 € la concession au cimetière pour une durée de 50 ans;
- fixe à 400€ la case au columbarium pour une durée de 30 ans;
- fixe à 400€ la cave-urne pour une durée de 30 ans.

**TARIFS 2026 ASSAINISSEMENT (délibération 2025\_43 accepté à l'unanimité)**

Après délibération,  
Le conseil Municipal,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2026 pour le service assainissement:

**\*Prime fixe annuelle:** 90€ HT par foyer raccordé ou raccordable.

**\*Prime proportionnelle:** 1.25€ HT à partir du 1er mètre cube consommé correspondant au relevé de compteur de l'usager raccordé ou raccordable, tarif applicable sur la consommation de l'année 2025 (facture intervenant courant 2026).

**\*Nettoiemment des siphons d'assainissement:** forfait 38€ HT.

- *Recensement 2026 de la population (délibération 2025-44 – approuvé à l'unanimité)*

Le Maire informe que l'Insee lance la campagne de recensement des habitants de la commune, qui se tiendra ainsi du 15 janvier et 14 février 2026.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, de la réalisation et de la collecte du recensement.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- nomme Sylvie LAINEZ en tant que coordinateur communal;
- nomme Aurélie ROBIN en tant que coordinateur suppléant.

- *FAR 2026*

**Végétalisation cours d'école 1**  
**Demande de subvention Département**  
**(délibération 2025\_45 – Nombre de pour 11 – abstention 1)**

***Mme JABMEAU AUCLAIR étant concernée par l'affaire ne participe pas au vote***

Le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des travaux concernant la végétalisation de la cour d'école n°1 s'élève à 46 345.50€ HT.

*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,*

- sollicite une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FAR 2026
- accepte le plan de financement suivant :

|                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| - FAR           | : 14 000€ (30%)    |
| - CRST          | : 20 000€ (43%)    |
| - Fonds Propres | : 12 345.50€ (27%) |

- *Délibération (projet) portant suppression au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif contractuel (délibération 2025-46 – approuvé à l'unanimité)*

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1 ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**VU** la délibération n°2025-36 en date du 05 juin 2025 créant l'emploi permanent de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires à compter du 07 septembre 2025 ;

**Vu** l'avis du comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion en date du 24/11/2025;  
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**DÉCIDE**

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (durée hebdomadaire de 23h) ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 07 septembre 2025.

- *Décision Modificative n°1 – Amortissement des fonds de concours Budget commune (délibération 2025-47 – voté à l'unanimité)*

Le Maire rappelle que la mise en place de la M57 oblige les collectivités à pratiquer les amortissements au prorata temporis.

Suite au mandatement, le 1er juillet, de fonds de concours pour l'extension du gymnase, d'un montant de 50 000€, l'amortissement de celui-ci doit ainsi débuter dès 2025;

Il convient d'ajuster le budget afin de pratiquer l'amortissement :

|                            |                      |          |
|----------------------------|----------------------|----------|
| Dépenses de fonctionnement | 6811 - Chap 042:     | + 1 667€ |
| Dépenses de fonctionnement | 6288 - Chap 011:     | - 1 667€ |
| Recettes d'Investissement  | 28041512 - Chap 040: | + 1 667€ |
| Dépenses d'Investissement  | 2315 - chap 23:      | + 1 667€ |

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- valide la décision modificative proposée.

- *Devis proposition de plan cartographique de la commune*

Le Maire informe qu'une société propose la conception d'un plan de la commune. Le CM accepte la proposition (2 abstentions).

- *Devis rénovation poste de relevage rue Basse*

Le Maire informe des défaillances du système de fonctionnement du poste de relevage rue basse. Un devis a été réalisé par la société MARTEAU d'un montant 6620€ HT et accepté par le CM.

- *Délibération attribution de compensation 2025 (délibération 2025\_48 – voté à l'unanimité)*

M. le Maire informe le conseil municipal de la délibération 2025\_78 de la CCCB portant sur les attributions de compensations définitives 2025.

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation, une délibération concordante entre l'EPCI et l'ensemble des communes concernées est nécessaire.

En conséquence, M. le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer sur l'attribution de compensations 2025 de la commune, comme présentée dans la délibération citée précédemment.

*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal :*

- **Approuve** le montant des Attributions de Compensations, tel que proposé par la CCCB, soit 39 564.84 € pour la commune d'Ambrault.

- *Choix date feu d'artifice 2025*

Le Conseil Municipal décide de tirer le feu d'artifice le soir du marché de Noël de Familles Rurales soit le samedi 6 décembre à 19h.

- *Courrier école*

J. FONBAUSTIER donne lecture du courrier de l'école pour remerciement le CM du soutien financier pour la réalisation du voyage.

- *Divers*

- Le Maire informe de la vente d'un terrain (lot11) au lotissement du Challoy ;
- Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'extension du gymnase ;
- Le Maire donne lecture du mail concernant le point d'avancement du projet agri-solaire ;
- Le Maire informe qu'une réunion de présentation finale du projet de la traversée du village est prévue le vendredi 3 octobre ;
- Le Maire informe de la rencontre avec Mme La Sous-Préfète afin de pouvoir déterminer un plan de financement pour les travaux de la traversée du Bourg ;
- Le Maire informe que les luminaires du parking de la salle des fêtes ont été changés ;
- Le Maire informe qu'un accident a eu lieu au niveau du monument au mort au Relais, le monument a subi des dommages et sera réparé et restauré. Le sinistre a été déclaré à l'assurance, une expertise a été faite ;
- Des gravillons vont être mis par les employés communaux sur les trottoirs route d'Issoudun ;
- Les employés communaux ont créé des massifs dans le cimetière. Un banc sera installé par la suite ;
- Le Maire informe qu'un flyer va être fait rappelant les règles de « relations de bon voisinage » ;
- Les panneaux « participation citoyenne » ont été changés ;
- Un devis est en cours pour le changement de l'armoire électrique de la salle des fêtes ;
- Le Maire fait un retour de la remise des « paniers verts » aux familles d'un enfant né en 2025 ;
- J. FONBAUSTIER annonce que 99 enfants ont fait leur rentrée scolaire. Un poste d'enseignant a été supprimé ;
- Un martelage va être effectuée sur la parcelle 9 en forêt communale ;
- J. FONBAUSTIER fait le point de la réunion concernant l'EPCI Tour ;
- S. LAINEZ fait le compte rendu de la réunion du SICTOM ;

Le Maire

Le secrétaire de séance